

Au Fil de l'Eure

**Journal d'Informations Municipales
de Saint-Georges-sur-Eure**



Fêtons le printemps



Christian JAMINAIS
Adjoint au Maire
 délégué aux travaux et
 à la Sauvegarde et
 la mise en valeur du patrimoine

Sommaire

Edito	2
Animations de la ville	3
Brèves municipales	4 et 5
Affaires communales	6
Affaires scolaires	7
Centre de Loisirs	8
Médiathèque	9
E.S.P.A.C.E.	10
Informations diverses	11 à 13
Associations	14 et 15
Calendrier des Manifestations	16

En 2018, la commune a investi pour le bien-être de ses habitants et s'est projetée dans l'avenir de notre petite ville.

D'abord, un nouveau Plan Local d'Urbanisme a été voté. Ce plan permet de prévoir ce que sera Saint-Georges-sur-Eure dans les dix années à venir.

Le quartier des Errioux II est programmé ainsi que celui de Dolmont et des Perruches qui verra la construction de 26 logements sociaux et d'une maison de santé (investisseur privé).

La voirie n'a pas été oubliée puisque l'enrobé de la rue Sully a été entièrement réalisé. Il en sera de même pour d'autres voies en fonction de nos possibilités financières et des subventions que nous pourrions obtenir.

Le revêtement du Pont de la Motte a été refait et de nouvelles rambardeuses installées. Cette opération a été prise en charge par le Département.

La sécurité routière fait aussi l'objet d'une attention particulière. Un radar pédagogique, déplacé régulièrement, nous permet d'avoir un diagnostic complet des flux de circulation et d'étudier des solutions pour la sécurité des usagers.

En ce qui concerne notre patrimoine, un effort tout particulier a été fait pour la rénovation des bancs de l'église qui étaient en très mauvais état.

Le bâtiment situé au 5 rue de la Libération est en travaux. Il sera transformé en gîte communal pouvant accueillir 14 personnes. Son ouverture est prévue début juin 2019.

La commission des travaux se penche sur d'autres projets comme le cimetière et le réaménagement de la cour de l'école maternelle en concertation avec l'équipe pédagogique.

Nos services techniques améliorent et entretiennent les bâtiments communaux. N'oublions pas que ce sont eux aussi qui créent les espaces verts et participent au fleurissement de notre commune.

Nous les remercions vivement pour leur professionnalisme.

Fête des Plantes

11 & 12 mai 2019

Parc Léo Lagrange
Saint-Georges-sur-Eure

Entrée 3€ - gratuit pour les moins de 15 ans
 Animations, conférence, tonte des moutons, exposition
 Parking gratuit, restauration et buvette

Marché de Noël



Encore un beau succès cette année pour la 13^{ème} édition du Marché de Noël. Rendez-vous incontournable pour les cadeaux de fin d'année, il a attiré quelques 800 visiteurs sur la journée du dimanche 9 décembre.

Le Père Noël était bien présent, sollicité par les enfants pour les traditionnelles photos, sous le récital de l'Harmonie de Saint-Georges et du Big Band qui reprenaient les chants de fêtes.

Prochain passage du Père Noël le 08 décembre 2019.



Marché Fermier

Le 3 février 2019, la salle des fêtes et la Place de l'Eglise ont accueilli les 36 exposants du marché fermier sous l'égide de l'association « Le Panier Beauceron ».

Nouveautés cette année : M. et Mme GUITTARD nouveaux boulangers-pâtisseries, un producteur de parfums d'intérieurs, de noisettes, d'escargots, de pâtes et biscuits de Chambord.

Le 2 000^{ème} client de l'association a reçu un... Panier Beauceron... et Yves LANGLOIS, président de l'association a remis le lot de fin de marché : un cochon de lait.



Fête Foraine
 Dimanche 28 avril
 Saint-Georges-sur-Eure

Principales décisions prises en décembre 2018 et février 2019

La situation de la commune s'améliore et ces bons résultats doivent être consolidés. Le budget primitif 2019 s'inscrit dans cette logique avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des investissements à hauteur des crédits disponibles. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 795 500 € et celle d'investissement à 238 610 €.

FONCTIONNEMENT

RECETTES	Budget primitif 2019	DEPENSES	Budget primitif 2019
Remboursement sur rémunération personnel	15 000 €	Charges à caractère général	500 000 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 000 €	Charges de personnel	850 000 €
Impôts et Taxes	1 180 500 €	Atténuation de produits	8 000 €
Dotations de l'Etat et participations	415 000 €	Charges de gestion courante	218 317 €
Revenus des immeubles (locations, loyers)	49 000 €	Charges financières	32 000 €
TOTAL	1 795 500 €	Charges exceptionnelles	573 €
		Opération d'ordre de transfert entre sections	13 500 €
		Virement à l'Investissement	173 110 €
		TOTAL	1 795 500 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	Budget primitif 2019	DEPENSES	Budget primitif 2019
F.C.T.V.A.	10 000 €	Reversement taxe aménagement	1 500 €
Taxe aménagement	7 000 €	Remboursement emprunts	191 000 €
Subventions	35 000 €	Licence informatique	6 500 €
Virement de la section de fonctionnement	173 110 €	Provision voirie	24 610 €
Opérations d'ordre (amortissements)	13 500 €	Gîte communal	15 000 €
TOTAL	238 610 €	TOTAL	238 610 €

Subventions aux associations votées dans le cadre du budget primitif 2019*

Associations	Subventions	Associations	Subventions
A.C.A.D.	2 700 €	St-Georges Badminton	1 350 €
Amicale des Parents d'Elèves	100 €	Saint-Georges Sensas	180 €
F.N.A.C.A.	482 €	Théâtre de Quat'Sous	750 €
Harmonie**	30 000 €	Pétanque de Saint-Georges	110 €
Clio Club	3 550 €	Associations relevant du C.C.A.S.	
Les Cyclos de St-Georges	400 €	A.D.M.R.	450 €
Energi'Yoga	110 €	Les Lapinous	110 €
Gymnastique Volontaire	110 €	Le Club de l'Amitié	900 €
St-Georges Football Club	6 500 €		
Les Arts Martiaux de St-Georges	3 200 €		
Société de Chasse	150 €		
Société Horticole	150 €		
La Jeunesse de Lydda***	526 €		

* Le montant des subventions allouées ne représente qu'une partie du soutien apporté par la municipalité.

** L'Ecole de musique était un service municipal jusqu'en 2007. La charge des frais de personnel a donc été intégrée au budget de la commune. Pour des raisons de souplesse de fonctionnement, cette école de musique a été transférée en gestion associative confiée à l'Harmonie municipale.

***Remboursement de location de salle des fêtes

Finances

- Les acquisitions, travaux et études mandatés en 2018 feront l'objet d'une demande de subventions sur le fonds départemental de péréquation.
- Le capital restant dû, soit 399 999, 88 €, de l'emprunt de 1 000 000 € pour financer les travaux de réalisation d'un terrain de football et d'aménagement de la rue Jean Moulin sera renégocié auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France, au taux de 3,07% (au lieu de 3,57%), les autres clauses restant inchangées.
- Différentes demandes de subventions seront sollicitées auprès du Fonds Départemental d'Investissement et du Fonds de concours de Chartres métropole pour les opérations suivantes :
 - création d'une voie communale nouvelle pour desservir les logements sociaux et la maison de santé, quartier des Perruches.
 - acquisition d'un nouveau columbarium au cimetière.
 - remplacement de deux poteaux d'incendie.

Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont affichés à la mairie et en divers lieux de la commune.

Vous pouvez également les consulter sur le site internet de la mairie :

www.saint-georges-sur-eure.fr ou sur demande en mairie.



Ce flash code vous permettra, depuis votre mobile, d'accéder au site internet de la commune et de consulter ainsi les infos utiles dont vous avez besoin : horaires d'ouverture, tarifs, coordonnées etc...

« Au Fil de l'Eure »

Bulletin d'Informations Municipales
de Saint-Georges-sur-Eure (28190)

Directrice de la publication

Madame Christine GOIMBAULT, Maire

Rédaction, conception, édition

Didier GAILLARD, Adjoint à la communication

Gaëlle BARBOT, Danielle DUMONT,

Xavier ROBERT,

conseillers municipaux,

Pauline COUTANCEAU

Imprimé par l'Atelier des Godins (28 - Clévilliers)

Courriel: mairie.st-georges-sur-eure@orange.fr

Site : www.saint-georges-sur-eure.fr

tél : 02 37 26 74 16

N°67 - Mars 2019

Le bulletin municipal « Au Fil de l'Eure » est imprimé sur Creator Silk certifié 100% (Forest Stewardship council), 100% PEFC (Pan European Forest Certification), papier issu de la gestion responsable et durable des forêts mondiales et européennes.

Informations diverses

- La Mairie s'est portée candidate sur le lot de 17 hectares de terre agricole situés sur la commune de Nogent-sur-Eure et 8 hectares de landes sur la commune de Saint-Georges-sur-Eure. Les terres mises en vente par la SAFER, si la candidature est retenue, permettront de réaliser des échanges avec les exploitants agricoles du secteur des Errioux II. Coût de l'acquisition 275 351 €.
- Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été renouvelées depuis le 1er janvier 2019. Les citoyens ont désormais jusqu'au samedi 30 mars 2019 pour se faire inscrire sur les listes en vue du scrutin du 26 mai 2019 (élections européennes).

Cérémonie des Vœux



C'est une tradition, chaque année le Conseil Municipal présente ses vœux aux acteurs économiques et associatifs de la commune.

Les bénévoles, le personnel communal et les élus sont remerciés, le bilan de l'année est fait et les projets à venir sont présentés.

C'est aussi l'occasion de remettre leurs diplômes aux récipiendaires de la médaille du travail.

Ci-dessous Mme le Maire entourée de Sabrina HUBERT, Fabien BEZAULT et Gwendall MAUBERT.



L'heure de la retraite



Jacky MARIÉ, bien connu par de nombreux saint-georgiens, fait valoir ses droits à la retraite en avril prochain.

Ayant intégré les services techniques en 1985, il se remémore sa première journée d'agent communal « Je devais tailler les tilleuls de Dolmont à la serpe ».

Des travaux variés, Jacky MARIÉ en a connu tout au long de sa carrière : voirie, espaces verts, peinture, menuiserie... mais sa mission de conducteur du bus des enfants de l'école reste son meilleur souvenir « on chantait des chansons, c'était une vraie discothèque ».

La commune gardera de Jacky la boîte aux lettres du Père Noël, « le livre des livres », la cabane à moutons et bien d'autres choses encore et lui souhaite des jours heureux à la retraite.

Insolite

Après la découverte d'un bouc sur le toit des écoles (cf Au Fil de l'Eure n°57), les services techniques ont été sollicités pour récupérer deux biquettes en errance dans le quartier des Garennes.



Hébergées temporairement avec les brebis de la commune au parc Péguy-Blériot, elles ont pu regagner leur demeure chez leur propriétaire après 48 heures de recherche.



Services Techniques



Cet hiver les 153 tilleuls qui entourent le cimetière se sont vus bichonnés par le service espaces verts qui a procédé à la taille et au broyage des branches.

L'armoire à livres a pris forme ces derniers mois. Baptisée « Le livre des livres », elle sera très prochainement installée sur la commune. Vous y trouverez des livres en libre-service et pourrez l'agrémenter des vos lectures passées dont vous ne voulez plus.

Travaux



Pont de la Motte
Depuis l'automne, le Pont de la Motte fait peau neuve. La finalisation des travaux se profile avec la pose de la rampe de sécurité piétonne, venue compléter la rampe existante.



Le gîte
Les travaux des murs de clôture du gîte ainsi que l'aménagement de la cour et des espaces verts avancent. Les entreprises et le service espaces verts de la commune œuvrent pour une ouverture à la fin du printemps.

Vos espaces verts changent

MOINS de tontes
PLUS de vie



Votre commune s'engage pour la biodiversité



Le Père-Noël aux écoles



Comme chaque année, la fin du mois de décembre annonce la visite du Père Noël. À l'école maternelle une centaine d'enfants, tous habillés de rouge, l'attendaient en chantant : « Petit garçon » de Graeme Allwright.

Il est venu ... malheureusement sans sa calèche tirée par deux magnifiques chevaux mais ...dans une superbe 2CV ! Heureusement que des adjoints étaient présents pour l'aider à déposer de volumineux cadeaux : des roues de motricité ainsi que de nombreux livres.

Cette année, le Père Noël a aussi gâté les grands de l'école élémentaire avec l'aide des maîtresses : un séjour au Puy du Fou les 4 et 5 juillet.

Depuis, maîtresses et élèves travaillent sur ce séjour afin qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles : à découvrir dans le prochain bulletin !!

Enfin, nos quelques 250 élèves ont pu apprécier la distribution de friandises accompagnées de chouquettes, clémentines et boisson.



Inscriptions à l'école maternelle

L'année 2019 est un grand moment pour tous les enfants nés en 2016 !

Parents ayant déjà effectué l'inscription en mairie, vous devez aller à l'école maternelle le 30 mars entre 9 h et 16 h.

Vous serez accueillis par la directrice, Christine RONCERAY, pour l'inscription de votre enfant. Ensuite l'équipe enseignante vous fera visiter l'école.

Pour tous renseignements complémentaires :

02.37.26.71.87



Justyna, Mimi, Sylvie et Émilie : MAIS qui sont ces 4 dames ?



Ces dames sont A.T.S.E.M à l'école maternelle !

A.T.S.E.M : Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles.

Tout au long de l'année, elles vont travailler en étroite liaison avec l'enseignante comme participer aux préparatifs d'une activité, aider les enfants dans l'acquisition de l'autonomie, les rassurer si besoin.

Elles sont là aussi pour les accompagner au restaurant scolaire, pendant le transport dans le bus. Leur mission ne s'arrête pas là car chaque jour elles feront en sorte que les élèves trouvent un lieu d'accueil propre, où il fait bon apprendre : ménage, nettoyer le matériel peinture, ranger le dortoir, un peu de lessive, etc ... Et aux grandes vacances elles doivent également faire le "grand ménage" d'été.

Bref elles sont présentes, efficaces, discrètes et bienveillantes c'est peut-être pour cela que des enfants les appelaient des mamies !

Saint Georges sur Eure

Organisé par l'APE de St Georges sur Eure en collaboration avec la mairie et la société PAPREC

DEFI BENNE A PAPIER

Du 22 au 29 mai 2019

3ème édition

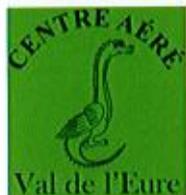
A vos stocks, la benne revient!!!

Elle sera de retour sur le parking des écoles
Elle adore vos papiers, vos catalogues, vos prospectus, vos cartons d'emballage...

Commencez dès maintenant à stocker et parlez-en autour de vous!

L'argent de cette action sera reversé intégralement à l'APE des écoles de Saint Georges sur Eure pour financer des projets éducatifs et pédagogiques pour les enfants

Pour toutes questions ou problèmes de stockage, contactez l'APE au 07.77.31.91.84 ou via notre page Facebook « APE St Georges Sur Eure »



Vacances d'automne : thème « voyage dans le temps »



Igloo



Une pâtisserie par pays !



Tournoi de Just Dance



Sortie Bowling



Danse le Haka



Rencontre sportive avec la BPDJ



Fleurs de Hawaï



Coiffes d'Indiens

Les inscriptions pour les vacances d'avril ont commencé !
Les activités seront sur le thème « imagine Disney » !
Pour les vacances d'été, les inscriptions démarrent le 15 mai !



Le Point Information Jeunesse de Chartres métropole a organisé une rencontre Job d'été le samedi 9 février. Beaucoup d'entreprises étaient présentes avec plusieurs offres d'emplois malheureusement seulement une quinzaine de jeunes se sont présentés. L'action sera reconduite l'année prochaine.



Exposition de peinture



Du 8 au 29 mars, Muguette GAUCHET expose une série de grandes toiles ayant pour thème la femme dans toute sa féminité sous le titre

« Femmes, je vous aime... ».

De l'enchanteresse en robe du soir à la femme callipyge au naturel, Muguette explore le sujet sous toutes ses coutures et aussi, sans couture.

Concert du Big Band



Cette année, pour la seconde fois, la médiathèque a accueilli avec enthousiasme le Big Band de Saint-Georges-sur-Eure. Plus de quatre-vingts personnes se sont pressées pour apprécier le répertoire très swing et enlevé de la formation dirigée par Benjamin STEFFAN, le jeune et dynamique directeur de l'école de musique de Saint-Georges-sur-Eure. Chaque année, la médiathèque propose des concerts gratuits dans l'ambiance feutrée et acoustique de la salle de l'étage.



Livre électronique, tablette de lecture ou encore liseuse, pour quoi faire?

Pratique, la lecture sur écran tactile permet l'agrandissement des lettres, de mettre des annotations, de rechercher des mots dans tout le texte, de surligner des passages et surtout la possibilité de transporter une bibliothèque entière sur soi.

N'attendez plus, elle sont à disposition à la médiathèque !

Les nouveautés de la médiathèque



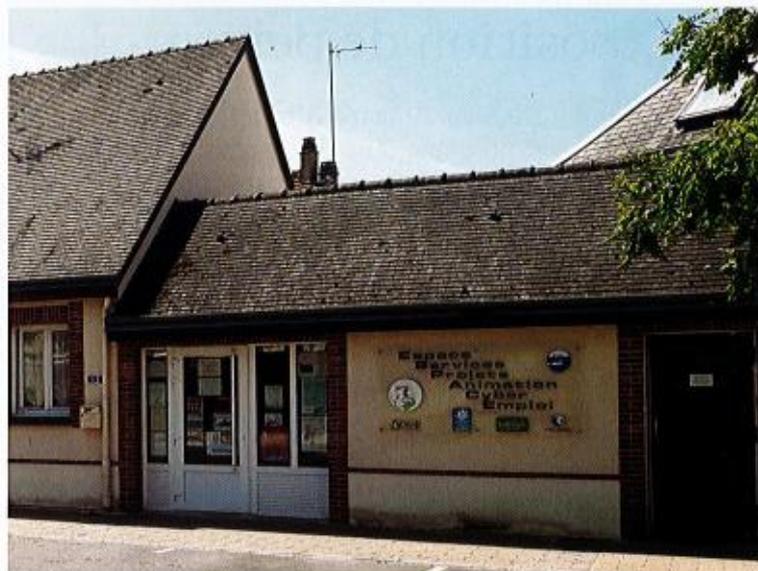
Evolution de l'E.S.P.A.C.E.

Espace
Services
Projets
Animation
Cyber
Emploi

L'E.S.P.A.C.E. (Espace, Projets, Animation, Cyber Emploi) situé au 4, bis place de la République abrite en ses murs : l' A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural), la Mission locale, le Cyber Emploi, l' Assistante sociale, Point CAF et le Centre social .

Suite à une réunion du Centre Communal d'Action Sociale le 26 février dernier, les membres ont pris la décision de renoncer à l'agrément « Centre social » et de consacrer l'Espace en un lieu d'accueil destiné aux habitants de Saint-Georges sur Eure afin de les aider dans les diverses démarches : remplir des documents par le biais d'internet, CAF, assurance, retraite, préfecture, impôts, pôle emploi... Ultérieurement d'autres services seront proposés. Vos suggestions seront les bienvenues.

N'hésitez pas à vous rendre à l'Espace afin de vous faire aider pour vos démarches administratives ou contacter le 02 37 24 10 27.



A.D.M.R

L'association Aide à Domicile en Milieu Rural modifie les horaires de ses permanences à l'E.S.P.A.C.E.:

Les lundis, mercredis et jeudis de 09h à 12h.
Contact : saint-georges@fed28.admr.org
Tél : 02 37 26 80 49

filibus à la Demande

**Téléphonez,
Réservez,
Bougez !**

0 825 30 28 00

INFORMATIONS AU
0 825 30 28 00

DÉPLACEZ-VOUS DEPUIS LES COMMUNES
NON URBAINES DE CHARTRES MÉTROPOLE !

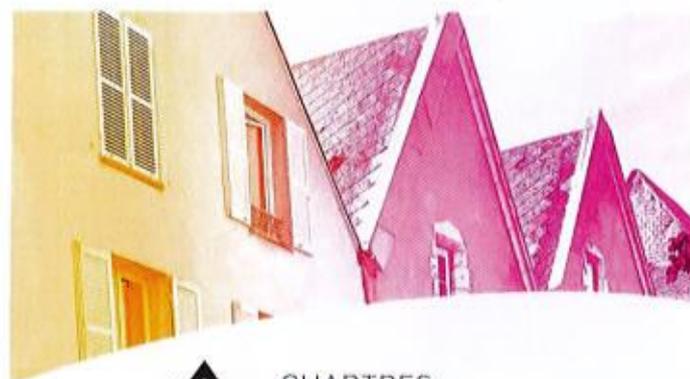
QR code

SERVICE DE 9H À 17H

PÉRIODE SCOLAIRE : LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI
VACANCES SCOLAIRES : DU LUNDI AU SAMEDI

www.filibus.fr

CHARTRES MÉTROPOLE



Des démarches simplifiées
et un accompagnement personnalisé
**POUR TOUS VOS PROJETS
DE RÉNOVATION
ET D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT**

Contactez un conseiller au 02 37 23 40 00 ou
par mail : chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr



Inscriptions sur les listes électorales

Pour les élections européennes du 26 mai 2019, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales en mairie jusqu'au samedi 30 mars 11h, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, bulletin de salaire ou titre de pension...) et d'une carte d'identité en cours de validité.

Cartes d'identité et passeports

La commune de Saint-Georges-sur-Eure ne reçoit plus les demandes de Cartes Nationales d'Identité depuis le 1er mars 2017.

Comme pour les demandes de passeports, les demandes de Cartes Nationales d'Identité doivent se faire dans l'une des communes du département équipée d'une borne pour prendre les empreintes biométriques.

Les communes équipées sont les suivantes :

Anet, Auneau, Bonneval, Brezolles, Chartres, Châteauneuf-en-Thymerais, Courville-sur-Eure, Illiers-Combray, La Loupe, Lucé, Luisant, Maintenon, Nogent-le-Roi, Nogent-le-Rotrou, Senonches, Vernouillet, Voves.

Il est nécessaire de contacter téléphoniquement la commune choisie afin de convenir d'un rendez-vous.

Il est également possible de pré-remplir son dossier sur le site internet suivant :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

C'est nouveau

Réforme sur la reconnaissance des enfants :

La loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile et une intégration réussie, exige que les documents suivants soient fournis lors de la reconnaissance d'un enfant en mairie, qu'elle soit antérieure ou postérieure à la naissance. :

- Carte Nationale d'Identité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (bail ou quittance de loyer, factures EDF et GDF, factures de téléphone fixe, avis d'imposition ou non-imposition, avis de taxe d'habitation, attestation Pôle Emploi, attestation de l'employeur)

Timbre fiscal électronique :

Depuis le 1er janvier 2019 le timbre fiscal papier est supprimé. Il est remplacé par le timbre fiscal électronique.

Il est toujours possible de l'acheter chez les buralistes agréés ou sur le site timbres.impots.gouv.fr

Le paiement ne peut se faire qu'au moyen d'une carte bancaire.

Le recensement c'est important !

Toute personne (fille ou garçon), de nationalité française, doit se faire recenser en mairie dans le trimestre suivant ses 16 ans sur présentation du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Etablissement Français du Sang



Grâce à leur participation, 37 volontaires au don ont contribué activement aux soins des malades de notre région.

Prochaine collecte
le mercredi 17 avril de 15h à 19h
à la salle des fêtes

SAINT GEORGES SUR EURE

Le 28 avril 2019



Organisé par le Clio Club et Energi'Yoga

Centre ville - de 08h à 18h
Buvette et petite restauration sur place
Renseignements et réservations
au 06 03 74 17 55 ou au 06 11 31 48 21

Bien vivre ensemble

Les efforts et le bon sens ne suffisent pas toujours. Nous avons tous un rôle à jouer pour améliorer notre quotidien. Propreté, stationnement, respect du voisinage... La mairie reçoit de nombreux signalements sur des incivilités trop souvent récurrentes. Malgré les lois existantes et les mesures pour faire appliquer les règles, c'est ensemble qu'il faut donner du sens à nos actions.

Nuisances sonores

Le bruit constitue une des principales causes des troubles du voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 09h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour prendre connaissance de la réglementation applicable il faut consulter l'arrêté préfectoral relatif au bruit du 3 décembre 2012.

Propriétaires de chiens



Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires. Sur les voies, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants, elles sont interdites. Par mesure d'hygiène et par respect pour les promeneurs, avec un sachet ou un mouchoir, vous n'avez pas d'excuse pour ne pas ramasser les crottes de votre chien !

Nous rappelons également aux propriétaires que les chiens doivent être tenus en laisse dans les parcs de la commune.

Brûlage à l'air libre

Le brûlage à l'air libre est interdit, en vertu de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, car il entraîne des nuisances générées par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et la santé et peut être la cause de propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel est source d'émission importante de substances polluantes.

Vous devez déposer vos déchets verts en déchetterie.

Dépôt sauvage

Abandonner ses déchets est un délit.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975; ils peuvent faire l'objet d'une contravention de 35 € à 1500 €. Ils ne devraient plus exister car la totalité des déchets dispose aujourd'hui d'une filière de recyclage appropriée.



Nettoyage de printemps

Cette année encore les bénévoles sont invités à participer au nettoyage de printemps organisé par Chartres métropole. Inscriptions en mairie à partir du 15 avril.

UNE AGGLO PLUS PROPRE C'EST NOTRE AFFAIRE !

L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS

SAMEDI 25 MAI 2019

RAMASSAGE DES DÉCHETS DANS VOTRE COMMUNE

DANS LE CADRE DES JOURNÉES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

chartres-metropole.fr

Le délai de rétractation

Démarchage à domicile, vente à distance, vente à crédit, sachez que pour chacun de ces types de vente vous avez droit à un délai de rétractation (annulation du contrat).



Démarchage à domicile

Dans les 14 jours suivant la signature du contrat vous pouvez changer d'avis et renoncer à la commande ou à l'engagement d'achat en envoyant par courrier recommandé avec accusé de réception le formulaire détachable qui doit figurer au bas de votre contrat.

Si ce formulaire obligatoire n'existe pas, un courrier envoyé dans les mêmes conditions fera l'affaire.

Vous n'avez pas à justifier votre décision.

Vente à distance (Internet, téléphone, correspondance)

La loi accorde le même délai - 14 jours - pour retourner le produit que vous a reçu ou pour annuler le contrat de prestation de service que vous avez signé.

Là encore vous n'avez pas à vous justifier.

Ce délai de 14 jours qui est un délai minimum peut être allongé par le vendeur ou le prestataire de service. Pour les biens, il court à compter de leur réception (si la livraison est échelonnée c'est la dernière réception qui constitue le point de départ de ce délai). Pour les services, il court à compter de l'acceptation de l'offre.

Par mesure de précaution, conservez un double de vos échanges avec le vendeur.

Attention, dans certains cas vous ne pouvez pas vous rétracter :

- Fournitures de biens confectionnés selon la demande du consommateur ou personnalisés/
- Vente de journaux, périodiques ou magazines
- Contrats de fournitures de services (par exemple accès à internet) dont l'exécution a commencé avec votre accord avant la fin du délai de rétractation.
- Achat de billets d'avion, de trains, de théâtre, etc...

Vente à crédit

Vous pouvez revenir sur votre engagement dans un délai de 14 jours par retour du bordereau détachable figurant en annexe de l'offre préalable du banquier, toujours par courrier recommandé avec accusé de réception, en n'oubliant pas d'aviser le vendeur car les deux contrats (vente et crédit) sont liés. Si vous annulez le crédit, la vente sera annulée.

Aucune indemnité n'est due et si vous avez versé un acompte à la commande, le vendeur doit vous le restituer.

Seuls les frais engagés pour l'ouverture du dossier de crédit restent à votre charge.

Les obligations pour les bénéficiaires d'autorisation d'urbanisme

Affichage

L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier.

L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire, sur un panneau de plus de 80 cm de manière à être visible depuis la voie publique.

Doivent figurer : le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel.

L'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté doit également figurer.

L'affichage doit aussi mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

L'affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

La date d'affichage est le point de départ du délai de deux mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.



Déclaration d'ouverture de chantier pour les permis de construire

Elle doit obligatoirement être faite dès l'ouverture d'un chantier.

Les travaux doivent être commencés dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Passé ce délai l'autorisation n'est plus valable. De même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant plus d'un an.

Déclaration d'achèvement de travaux

Elle doit obligatoirement être adressée en mairie dès la fin des travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable.

Elle atteste de la date d'achèvement et de la conformité des travaux effectués.

NB : elle sera demandée en cas de vente du bien.

Saint-Georges Sensas

Suite à l'Assemblée Générale du club de pêche de compétition ST GEORGES SENSAS du 12 janvier dernier, Alain ELEAUME a été élu président, et Aurélien AUBRY secrétaire.

Madame Marie-Thérèse FORESTIER assure le poste de trésorière.

Alain ELEAUME a remercié Lionel FONTAINE pour les 13 années passées à la présidence du club de 2005 à 2018.

Raymond AUGUSTE, meilleur pêcheur du club en 2018 et déjà médaillé en 2017, a sportivement cédé sa médaille de bronze 2018 à Lionel FONTAINE classé 2ème du club sur la saison.



4 nouveaux pêcheurs compétiteurs licenciés ont choisis de nous rejoindre pour cette saison 2019, il s'agit de Jean-Luc JULIEN de Landelles, Philippe LEROY de Bonneval, Didier ALAMICHEL de Bailleau-le-Pin et Bruno PEDINI de Thivars.

Deux concours / marathon de 6 heures se dérouleront à l'étang de Saint-Georges les 28 avril et 20 juillet 2019.

La saison s'annonce déjà très prometteuse et dynamique.

Aurélien AUBRY secrétaire.



Les Lapinoux

Depuis 2007, l'Association Les Lapinoux n'a cessé de s'épanouir et de multiplier ses actions. Elle compte actuellement 25 enfants et 7 adultes avec la volonté de garder un effectif cohérent par rapport à l'âge des enfants et pour leur bien-être.

Les animations proposées sont variées et toujours dans le respect du rythme des enfants qui apprécient énormément ces temps de rencontres. Au-delà d'offrir des matinées d'éveil et de socialisation aux enfants accompagnés par leurs assistantes maternelles, l'association accueille également parents et grands-parents qui le souhaitent. Elle diversifie ses matinées et s'ouvre vers l'extérieur en proposant chaque mercredi en partenariat avec l'ESPACE, un moment autour des histoires et des comptines pour tous, qui réunit chaque mois plus de 50 enfants de 6 mois à 6 ans.



L'année est également marquée par plusieurs temps forts. En octobre, les bénévoles organisent depuis 2 ans la « Bourse Puériculture » pour récolter des fonds. En décembre les assistantes maternelles offrent un spectacle aux enfants de l'association et le Père Noël leur rend une petite visite. Lors du spectacle de fin d'année, les enfants présentent des comptines apprises au cours des mois précédents. Sont aussi organisées des sorties au Centre de Secours de Courville, à la Ferme Pédagogique de Lucé et à Happy Land.



Dans un contexte national où le droit pour les assistantes maternelles de se réunir n'est pas toujours reconnu, le Bureau remercie chaleureusement la Mairie de mettre à la disposition de l'association les différentes salles sans lesquelles elle ne pourrait exister !

Harmonie de Saint-Georges

L'association de l'Harmonie de Saint-Georges a élu son nouveau bureau lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en janvier 2019. Laurent RENARD, qui a œuvré de nombreuses années au sein de l'association, a cédé son poste de président à Véronique VANHEE, musicienne dans les orchestres de l'école de musique.

Des collaborations plus étroites se mettent en place entre l'école, la commune et les différentes structures qui la composent (paroisse Bonne Nouvelle, *la Lettre I*, l'Épilobe, etc...), dans le but de créer des liens entre ces institutions et de toucher un public plus large lors des prestations musicales.

L'orchestre d'Harmonie et le Big Band (orchestre de jazz) sont intervenus au marché de Noël, à l'église pour la messe de l'Épiphanie et à la médiathèque depuis septembre 2018. L'Harmonie est aussi présente lors des différentes cérémonies commémoratives de la ville.

L'association espère toucher un public toujours plus nombreux lors de ces prochaines prestations qui sont les suivantes:

- Concert de Printemps (du Big Band et de l'Harmonie) qui aura lieu à la salle des fêtes le Samedi 11 mai 2019 à 20h30, d'ailleurs annoncé par erreur le 30 mars dans le précédent bulletin municipal.
- Concert des élèves le vendredi 7 juin à l'Épilobe à 19h
- Concert à l'Estivale qui se tiendra cette année le vendredi 21 juin.



D'autre part l'augmentation significative des effectifs de l'école de musique est très encourageante. Ce sont principalement les classes d'éveil musical et d'orchestre d'harmonie qui ont connu le plus grand essor : dix inscrits en éveil cette année contre deux l'an passé, et l'Harmonie compte une vingtaine de musiciens dans ses rangs alors qu'ils étaient une douzaine il y a 2 ans.

Parallèlement aux deux orchestres, les pratiques actuellement proposées par cette structure sont : l'éveil musical, la formation musicale (solfège), la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, la trompette, le trombone, le tuba, les percussions et la batterie. Malheureusement les places en cours d'instruments restent limitées, mais certaines sont encore vacantes, notamment dans la classe de cuivre (trompette, trombone, tuba), de percussion (batterie) et en clarinette. L'équipe pédagogique et les bénévoles de l'association se feront un plaisir de vous renseigner et de vous accueillir. N'hésitez pas à les contacter si vous désirez apprendre et partager la musique !

Véronique VANHEE (Présidente) : 06 73 86 62 59
Benjamin STEFFAN (Directeur musical) : 06 64 92 21 93

Les Cyclos de Saint-Georges

L'association « Les Cyclos de Saint Georges », reçoit les 15 et 16 juin, le Challenge du Centre de Cyclotourisme. 500 à 600 Cyclotes et Cyclos, venus de la région Centre-Val de Loire, sont attendus sur ces deux journées.

Dès le samedi, une Cyclo-découverte, ouverte à tous, permettra de connaître l'histoire locale avec un itinéraire de 25 km environ. Le dimanche, différents parcours vous seront proposés, allant d'une randonnée de 20 km à destination des familles jusqu'à 115 km pour des cyclistes plus aguerris. Pour les amoureux de la nature, 3 randonnées VTT sont prévues de 15 à 58 km.

1^{er} club du département dans sa discipline, nous souhaitons vous faire partager lors de ces deux journées notre savoir faire dans le tourisme à vélo.



Nos bénévoles seront présents pour vous accueillir et vous guider tout au long de l'organisation. Le dimanche midi vous pourrez déjeuner sur place grâce à un « Food Truck ».

Nous vous attendons nombreux pour venir passer un agréable moment convivial.

Renseignements auprès de Didier POUILLAIN (06 07 28 94 75), Président de l'association « Les Cyclos de Saint Georges ».



Avril

- Le 5 : Société Horticole - Assemblée Générale à 19h30 à la Maison des Associations
 Du 8 au 12 : Saint-Georges Football Club - Stage de foot
 Le 17 : Don du sang de 15h à 19h à la salle des fêtes
 Le 20 : St-Georges Sensas - concours / marathon de 6h avec les champions du monde à l'étang
 Le 24 : Club de l'Amitié - Concours de belote à la salle des fêtes
 Le 26 : A.C.A.D. - cinéma M (2018) de S. FORESTIER à 20h30 à la Maison des Associations
 Le 27 : Les Cyclos de Saint-Georges - La rando des dragons / Nocturne VTT de 16h à 23h à la Maison des Associations
 Société Horticole - Troc Plantes de 09h à 13h à la Maison des Associations
 Le 28 : Fête foraine et bric-à-brac organisé par le Clio Club et Energi'Yoga
 Cérémonie commémorative « Journée des Déportés » à 11h45 au Monument aux Morts

Mai

- Le 8 : Cérémonie Commémorative de la victoire de 1945 à 10h au Monument aux Morts
 Le 11 : Harmonie - Concert de printemps à 20h30 à la salle des fêtes
 Les 11 et 12 : Première Edition de la Fête des Plantes - de 10h à 18h au Parc Léo Lagrange
 Le 17 : A.C.A.D. - cinéma Battle of the sexes (2017) de J. ERSKINE et Z. HAYES à 20h30 à la Maison des Associations
 Les 18 et 19 : Cercle Nautique de Beauce - Journées portes ouvertes avec baptêmes gratuits sur paddle, planche à voile, dériveur, catamaran, canoë. De 13h30 à 18h le samedi et de 10h à 12h et de 14h à 17h30 le dimanche
 Le 25 : Bushido Saint-Georges - stage de self défense féminine de 12h à 17h au dojo
 Du 22 au 29 : Association des Parents d'Elèves - Collecte de papiers - benne parking écoles

Juin

- Le 1er : les Cyclos de Saint-Georges - Fête du vélo de 14h à 17h à la Maison des Associations
 Le 7 : A.C.A.D. - cinéma Le sens de la fête (2018) de E. TOLEDANO et O. NAKACHE projection plein air dans la cour de la mairie avec apéritif et café offert (apporter son pique-nique)
 Le 15 : Saint-Georges Football Club - tournoi vétérans
 Les 15 et 16 : Les Cyclos de Saint-Georges - Challenge Régional Cyclotouriste
 Le 17 : 79ème cérémonie commémorative du premier acte de résistance de Jean Moulin à La Taye
 Le 21 : Estivale - marché artisanal et gastronomique à partir de 18h parking de la Maison des Associations
 Les Arts Martiaux de St-Georges - Assemblée Générale à 18h au dojo
 Le 22 : Société Horticole - concours de jardinières fleuries de 10h à 15h à la Maison des Associations
 Le 23 : Association des Parents d'Elèves - Kermesse au Parc Léo Lagrange de 14h à 18h
 Les 22 et 23 : Saint-Georges Football Club - tournoi jeunes
 Le 28 : Clio Club - Gala au Gymnase
 Bushido - Assemblée Générale à 19h la Maison des Association
 Le 29 : Saint-Georges Football Club - tournoi du club

Juillet

- Du 1er au 12 : Saint-Georges Football Club - Stage de foot
 Le 3 : Club de l'Amitié - concours de belote à la Salle des Fêtes
 Du 8 au 12 : Clio Club - Stage
 Le 13 : Feu d'artifice à 23h à l'étang
 Le 14 : Repas communal à 12h30 à la Salle des Fêtes
 Le 20 : Saint-Georges Sensas - concours / marathon de 6h avec les champions du monde à l'étang